

PREFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD
DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau de l'environnement et de l'aménagement

1^{er} AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet d'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques concernant le centre radio-électrique de Météo-France d'Ajaccio situé au lieu-dit « La Punta ».

Le public est informé que par arrêté préfectoral n°2A-2018-10-15-002 en date du 16 octobre 2018, la préfète de la Corse-du-Sud a prescrit, à la demande de la direction de Météo France et en application du code des postes et communications électroniques l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques concernant le centre radio-électrique de Météo-France d'Ajaccio situé au lieu-dit « La Punta ».

| | |
|--|--|
| <u>Siège principal de l'enquête :</u> | Mairie d'Ajaccio, Hôtel de Ville, avenue Serafini, BP.412, 20 304 Ajaccio cedex 1 |
| <u>Dates de déroulement de l'enquête :</u> | du lundi 5 novembre 2018 – 08H30 au mercredi 21 novembre 2018 – 17H00 |
| <u>Ouverture des registres d'enquête :</u> | Lundi 05 novembre 2018 – 08H30 |
| <u>Clôture des registres d'enquête :</u> | Mercredi 21 novembre 2018 – 17H00 |
| <u>Durée de l'enquête :</u> | 17 jours consécutifs |
| <u>Commissaire enquêteur :</u> | Monsieur Raphaël COLONNA D'ISTRIA |

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner éventuellement ses observations, sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet en mairie d'Ajaccio, d'Alata et de Villanova aux jours et heures d'ouverture au public suivants (sauf jours fériés et fermeture exceptionnelle).

Un registre dématérialisé et un courriel dédié seront disponibles :

Registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/1015>

Courriel : enquete-publique-1015@registre-dematerialise.fr

Le public pourra également adresser, avant la clôture de l'enquête, ses observations au commissaire enquêteur par courrier, au siège de l'enquête publique :

**Mairie d'Ajaccio, sise Hôtel de Ville d'Ajaccio,
avenue Serafini,
BP 412
20 304 Ajaccio cedex**

Le commissaire enquêteur recevra les observations écrites et orales du public en mairies d'Ajaccio, d'Alata et de Villanova lors des quatre permanences suivantes :

A la mairie d'Ajaccio (hôtel de Ville) :

- le lundi 05 novembre 2018 (ouverture de l'enquête) de 08h30 à 11h30 ;
- le mercredi 21 novembre 2018, (dernier jour de l'enquête), de 14h00 à 17h00,

A la mairie d'Alata (village) :

- jeudi 15 novembre 2018 de 14h00 à 17h00

A la mairie de Villanova (village) :

- le lundi 19 novembre de 08 h 30 à 11h 30

Le commissaire enquêteur sera tenu de remettre au préfet de la Corse-du-Sud le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie de ce rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera mise à disposition du public pendant une durée d'un an à la date de clôture de l'enquête à la préfecture de la Corse-du-Sud ainsi que dans les mairies d'Ajaccio, d'Alata et de Villanova et consultable sur le site internet des services de l'Etat en Corse-du-Sud.

www.corse-du-sud.gouv.fr, Rubriques « publications » / « enquêtes-publiques »

Après achèvement de l'enquête, le plan des servitudes qui en résulte est approuvé par décret en application de l'article R31 du code des postes et des communications électroniques.

Pour le préfet par délégation,
le secrétaire général,


Alain CHARRIER